



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - Séance du 11 juillet 2022

Nombre de membres du conseil : 46	Quorum : 16 (état d'urgence sanitaire)
En exercice : 46	
Présents à la réunion (à l'ouverture) : 38	Date convocation : 05/07/2022
Pouvoirs de vote : 4	Date d'affichage : 05/07/2022

L'an deux mille vingt et deux, le onze juillet, à dix-sept heures trente, les conseillers communautaires se sont réunis à la salle Saint Clair de Port Sainte Marie, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Locales.

Délibération n°79-2022 – Finances

Création budget annexe M57 Aménagement zone ZAE3

Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Préfecture : 13/07/2022
Publication : 13/07/2022

Commune	Nom - Prénom	Présent	Suppléé par ...	Pouvoir à ...	Observation	Excusé	Absent
AIGUILLON	GIRARDI Christian	X					
	LARRIEU Catherine	X					
	LE MOINE Éric	X					
	ROSSET Lise	X					
	LAFON Alain	X					
	BIDET Valérie	X					
	MELON Christophe	X					
	BEUTON Michèle			X	Pouvoir à GIRARDI Christian		
	JACOB Joël	X					
	LEVEUR Brigitte			X	Pouvoir à PEDURAND Michel		
	PEDURAND Michel	X					
AMBRUS	LAFOUGERE Christian	X					
BAZENS	CASTELL Francis		X	Suppléé par PESLE Jacques			
BOURRAN	PILONI Béatrice	X					
CLERMONT-DESSOUS	CAUSERO J-Pierre	X					
	ORLIAC Dominique					X	
COURS	JANAILLAC Nicolas	X					
DAMAZAN	MASSET Michel	X					
	ROSSATO Stéphane						
	AGOSTI Christine	X					
FREGIMONT	PALADIN Alain	X					
GALAPIAN	LEBON Georges			X	Pouvoir à MASSET Michel		
GRANGES/LOT	BOË J-Marie	X					
LACEPEDE	CASSAGNE Sophie					X	
LAGARRIGUE	JEANNEY Patrick	X					
LAUGNAC	LABAT Jocelyne		X	Suppléée par GIBRAT Alain			
LUSIGNAN-PETIT	LAGARDE Philippe	X					
MADAILLAN	DARQUIES Philippe	X					
MONHEURT	ARMAND José	X					
MONTPEZAT d'AGENAIS	SEIGNOURET Jacqueline	X					
NICOLE	COLLADO François					X	

AR Prefecture

047-200068922-20220711-792022-DE
 Reçu le 13/07/2022
 Publié le 13/07/2022

PORT-STE-MARIE	LARROY Jacques	X			
	GENTILLET J-Pierre	X			
	ARCAS Elisabeth	X			
	LIENARD Pascale	X			
PRAYSSAS	BOUSQUIER Philippe	X			
	RUGGERI Aldo	X			
PUCH d'AGENAIS	MAILLE Alain	X			
RAZIMET	TEULLET Daniel	X			
SAINT-LAURENT	TREVISAN Jocelyne	X			
SAINT-LEGER	SAUBOI Bernard		X	Pouvoir à YON Patrick	
SAINT-LEON	BUGER Nathalie	X			
SAINT-PIERRE de BUZET	YON Patrick	X			
SAINT-SALVY	VISINTIN Jacques	X			
SAINT-SARDOS	MAS Xavier		X	Suppléé par FONTANILLE Pierre	
SEMBAS	LASCOMBES Aurore	X			
<i>Soit, pour cette séance :</i>			38	4	3

A été nommé Secrétaire de séance : Nathalie BUGER

Délibération n°79-2022 – Finances
 Création budget annexe M57 Aménagement zone ZAE3

Acte rendu exécutoire après le dépôt
 en Préfecture : 13/07/2022
 Publication : 13/07/2022

Le Président présente les éléments suivants :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de communes et notamment dans le cadre de la compétence Développement économique : la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activités industrielles, commerciales, artisanales d'intérêt communautaire.

Vu la délibération n°66-2022 du 11 juillet 2022 autorisant l'acquisition des parcelles situées au lieu-dit « Contine » sur la commune de Damazan,

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 30/06/2022,

Considérant que les capacités d'urbanisation résiduelle à vocation économique ne sont pas suffisantes sur la zone existante de la Confluence, une procédure d'ouverture à l'urbanisation a été lancée, avec une modification du PLU qui consiste à ouvrir à l'urbanisation une zone à vocation artisanale, industrielle et commerciale fermée fléchées dans le périmètre d'extension de la zone d'activité ZAE3.

Considérant les opérations relatives aux lotissements ou d'aménagement de zone sont caractérisées par leur finalité économique de production et non de constitution d'immobilisation, puisque les lots aménagés et viabilisés sont destinés à être vendus.

Ces activités sont individualisées au sein d'un budget annexe afin de ne pas bouleverser l'économie du budget de la collectivité et individualiser les risques financiers de telles opérations qui peuvent être importants compte tenu de la nature de ces opérations et de leur durée (risques liés à la commercialisation - rythme, prix ; risques attachés à l'exécution et au financement des équipements publics, risques liés aux difficultés réglementaires de maîtrise du foncier).

En effet, des dispositions fiscales spécifiques imposent que chaque opération de lotissement et d'aménagement de zone fasse l'objet d'un secteur distinct pour l'application des droits à déduction et d'une déclaration de TVA distincte. Il est proposé de créer un budget annexe, appliquant la comptabilité de stocks pour l'aménagement de la zone ZAE3 et de lancer les démarches nécessaires à l'immatriculation de ce budget auprès de l'INSEE et du Service des Impôts des Entreprises ;

AR Prefecture

047-200068922-20220711-792022-DE
Reçu le 13/07/2022
Publié le 13/07/2022

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré
42 Voix pour – 0 Voix contre – 0 Abstention

- 1. Décide** de la création d'un budget annexe M57 Aménagement de zone ZAE 3
- 2. Autorise** le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,
Michel MASSET



La secrétaire de séance,
Nathalie BUGER



